

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Le 21 octobre 2021

## **POLLUANTS CHIMIQUES DANS LES MILIEUX AQUATIQUES : L'INERIS ET L'OFB PUBLIENT LES RESULTATS DE LA SURVEILLANCE DE NOUVELLES SUBSTANCES A L'ECHELLE NATIONALE**

L'Ineris, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB), publie les résultats de deux exercices de surveillance prospective nationale de contaminants chimiques dans l'eau, réalisés avec le concours des agences de l'eau. Ces exercices concernent des substances surveillées réglementairement et des substances d'intérêt émergent<sup>1</sup>. Ces travaux, menés par l'Ineris dans le cadre d'un contrat de recherche avec l'OFB, avec l'appui technique d'Aquaref<sup>2</sup>, contribuent à l'avancée des connaissances sur la pollution des milieux aquatiques, et permettront d'éclairer les évolutions réglementaires concernant la surveillance des substances chimiques, notamment celles relatives à la mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

### **Prioriser et connaître les pollutions pour agir**

Ces deux études confortent le constat de la présence à large échelle de résidus chimiques de produits de grande consommation dans les milieux aquatiques. Une première évaluation du risque écotoxicologique que peuvent présenter ces substances pour les rivières françaises a également été effectuée sur la base de valeurs seuils provisoires<sup>3</sup>.

Ces résultats rappellent l'intérêt d'engager de tels programmes de recherche en amont afin d'anticiper une poursuite éventuelle de la dégradation la qualité chimique des milieux aquatiques par un meilleur ciblage et un renforcement de la surveillance, le cas échéant par voie réglementaire. Ils concourent également à la mise en œuvre, par les autorités et agences opérant dans les bassins hydrographiques, de mesures de remédiation ou de réduction des émissions adaptées à ces évolutions. Ces programmes permettent enfin aux autorités françaises, en lien, le cas échéant avec les autorités européennes, d'envisager une évolution du cadre de surveillance européen, voire des mesures de restriction à une plus grande échelle de l'usage des substances chimiques identifiées.

Enfin, il y a lieu de rappeler que ces résultats ne portent que sur les milieux naturels et ne concernent pas l'eau potable qui, de son côté, fait l'objet d'une surveillance spécifique sous le contrôle du ministère des Solidarités et de la Santé.

---

<sup>1</sup> Substances présentant une menace potentielle pour la santé ou l'environnement ne faisant pas encore l'objet de critères ou de normes

<sup>2</sup> Laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques ([www.aquaref.fr](http://www.aquaref.fr))

<sup>3</sup> Il est important de noter que les seuils écotoxicologiques utilisés pour ces travaux ne sont pas réglementairement consolidés. Les signaux d'alerte issus de ces études sont donc à considérer comme des appels à une surveillance et/ou une évaluation renforcée dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau (DCE). Ils ne peuvent, en revanche, pas être directement interprétés comme des déclassements réglementaires des masses d'eau.

Ce qu'il faut retenir :

- **Des concentrations environnementales évaluées sur plus de 1600 sites de rivières françaises investiguées entre 2016 et 2018 ;**
- **Sur les 141 contaminants organiques suivis lors des deux exercices, la grande majorité (122) ne présentait pas de dépassements de seuils écotoxicologiques, ou de façon exceptionnelle sur un nombre limité de sites (moins de 5% des sites).**
- **Pour les 19 contaminants restants, des impacts chroniques ou des effets sub-létaux sur les populations aquatiques ne peuvent pas être exclus sur un nombre de sites plus important. Ces contaminants sont essentiellement des résidus de détergents (jusque 95 % des sites avec dépassement des seuils), d'insecticides (jusque 40 %), d'herbicides (jusque 25 %), ou de médicaments (jusque 20 %) ;**
- **Sur quelques sites très contaminés, les concentrations de certains composés (résidus de détergents ou de biocides) peuvent dépasser de 10, voire 100 fois les valeurs seuils d'impact chronique, laissant augurer de possibles impacts aigus sur la biodiversité locale.**

Les données exploitées proviennent de deux exercices distincts, réalisés avec le concours des agences de l'eau<sup>4</sup>: le dispositif « SPAS » (Substances Pertinentes A Surveiller) intégré dans la surveillance réglementaire DCE (directive cadre européenne sur l'eau) sur la période 2016-2021, et le dispositif « EMNAT » (contaminants émergents nationaux) mené en 2018 sur des composés biocides et tensioactifs.

Les substances des dispositifs SPAS et EMNAT peuvent avoir pour origine des sources variées (domestiques, industrielles, agricoles, sanitaires, transports...) et être identifiées soit en tant que composés originellement présents dans les produits chimiques utilisés par ces sources, soit comme résidus de leur dégradation. **Elles sont présentes dans des médicaments (antibiotiques, hormones), des détergents, des désinfectants, des cosmétiques, des pesticides**, par exemple, et rejoignent les milieux aquatiques par des voies de transfert ponctuelles (par exemple, via les rejets de stations de traitement des eaux usées) ou diffuses (lessivage des sols agricoles ou urbains par les pluies). Ces substances, qualifiées de « micropolluants », sont connues ou suspectées pour leurs effets néfastes sur la santé humaine ou sur les écosystèmes à de très faibles concentrations. Elles posent un réel défi en matière d'analyse en raison de leur grand nombre, de leur grande variété, de la difficulté technique d'analyse et des faibles niveaux de quantification à atteindre.

---

A propos de l'Ineris

**L'Institut national de l'environnement industriel et des risques** (Ineris) est l'expert public pour la maîtrise des risques industriels et environnementaux. Ses activités contribuent à évaluer et prévenir les risques que les activités économiques font peser sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et des biens. Il développe ses compétences scientifiques et techniques dans le domaine des risques technologiques, des risques liés à l'impact des substances chimiques sur la santé et l'environnement, des risques du sol et du sous-sol. Créé en 1990 sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement, l'Ineris compte 532 collaborateurs. Son siège de 40 hectares, situé à Verneuil-en-Halatte (Oise) accueille 30 000 m<sup>2</sup> de laboratoires et halles d'essais, et 15 hectares dédiés aux plateformes d'essais, qui permettent de mener des expérimentations « sur mesure » à moyenne et grande échelle.

A propos de l'OFB

**L'Office français de la biodiversité** (OFB), établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

---

<sup>4</sup> Les agences de l'eau, agissant comme maîtres d'ouvrage du réseau de contrôle de surveillance DCE, ont fait réaliser les prélèvements d'échantillons et, pour ce qui concerne le dispositif SPAS, elles ont aussi fait réaliser les analyses chimiques.

## **La coopération Ineris-OFB : un appui de référence aux pouvoirs publics sur la question des contaminants émergents dans les milieux aquatiques**

Depuis 2008, le partenariat Ineris-OFB fournit aux pouvoirs publics une expertise de référence en matière de contaminants d'intérêt émergent, contribution indispensable à la préservation du bon état des eaux. L'Ineris mobilise pour ce faire ses capacités de recherche et contribue à la dynamique européenne. L'OFB anime et soutient le réseau national de surveillance prospective de la qualité chimique des milieux aquatiques, au sein duquel ces expertises sont menées.

**Les données brutes sont consultables sur ce [lien](#).**

**Mots-clés :** *Pollution, qualité des eaux de rivières, biodiversité aquatique, surveillance, eaux de surface, eaux de rejets, qualité chimique, substances d'intérêt émergent, DCE*

### **Contacts presse**

#### **Ineris :**

**Karine Grimault – 06.49.33.49.60**

**[karine.grimault@ineris.fr](mailto:karine.grimault@ineris.fr)**

#### **OFB :**

**Emma Vega – 07 63 11 21 51 ou Florence Barreto - 06 98 61 74 85**

**[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr) – [ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)**

---

A propos de l'Ineris

**L'Institut national de l'environnement industriel et des risques** (Ineris) est l'expert public pour la maîtrise des risques industriels et environnementaux. Ses activités contribuent à évaluer et prévenir les risques que les activités économiques font peser sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et des biens. Il développe ses compétences scientifiques et techniques dans le domaine des risques technologiques, des risques liés à l'impact des substances chimiques sur la santé et l'environnement, des risques du sol et du sous-sol. Créé en 1990 sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement, l'Ineris compte 532 collaborateurs. Son siège de 40 hectares, situé à Verneuil-en-Halatte (Oise) accueille 30 000 m<sup>2</sup> de laboratoires et halles d'essais, et 15 hectares dédiés aux plateformes d'essais, qui permettent de mener des expérimentations « sur mesure » à moyenne et grande échelle.

A propos de l'OFB

**L'Office français de la biodiversité** (OFB), établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.